

PAIEMENT DE VOS AMENDES

(Infractios au code de la route de Polynésie Française)

Adressez-vous à la

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES (DAF)

B.P 114, 98 713 Papeete TAHITI - Polynésie française Immeuble "Te fenua", rue Dumont d'Urville Orovini

<u>Tél</u>: (689) 40.47.18.18 - <u>Fax</u>: (689) 40.47.19.17

E-mail: <u>daf.direction@foncier.gov.pf</u>



MODE DE PAIEMENT

<u>Le paiement peut être effectué</u> :

• en ligne, en cliquant sur le lien ci-dessous:

<u>Payer mon amende routière (PV)</u>

• par virement bancaire, au bénéfice de la "RÉGIE DE RECETTES DU GUICHET UNIQUE DE LA DAF " sur le compte suivant :

RIB 10071 - 98401 - 00001000300 - 81 à Papeete -

Identification internationale (IBAN) : **FR76 1007 1984 0100 0010 0030 081** *Indiquez en référence le numéro d'identification de votre avis de contravention (Fiche suivie du n°, plaque d'immatriculation, la date de contravention...)*

- **en numéraire**, par TPE à la "RÉGIE DE RECETTES DU GUICHE UNIQUE de la DAF" située au rez-de-chaussée de l'immeuble Te Fenua à Papeete.

 Munissez-vous de votre avis de contravention
- par chèque libellé à l'ordre de la "RÉGIE DE RECETTES DU GUICHET UNIQUE DE LA DAF "adressé ou déposé à la DAF accompagné de votre avis de contravention qui permettra d'identifier votre règlement.



DÉLAIS DE PAIEMENT

Le montant de votre amende doit être réglée dans les **45 jours à compter de** la date de constatation de la contravention.

À défaut, vous serez destinataire d'un avis de paiement de l'amende <u>majorée,</u> adressé par le Trésor public